



Au Conseil communal
de Lausanne
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 novembre 2015
T. 17/115 – IDAFF 234'611 – TRX - uc

Décisions de conditions-cadres concernant le projet Pôle Gare

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité informe le Conseil communal qu'en séance du 19 novembre 2015, elle a adopté les conditions-cadres ci-dessous, objets de sa compétence :

Mobilité :

- maintenir la place de la Gare dans l'itinéraire de la petite ceinture ;
- concentrer les transports publics urbains au droit de la place de la Gare (sous-sol et surface) pour améliorer l'orientation des voyageurs et faciliter les transbordements ;
- maîtriser l'offre de stationnement, tant publique que privée, dans le périmètre du Pôle Gare en répartissant celle-ci à l'ouest et à l'est du site ;
- doubler la part modale des vélos à l'horizon 2030 et adapter le stationnement en conséquence ;
- désenclaver le site de la gare en encourageant notamment la réalisation de liaisons cyclistes et piétonnes depuis l'ouest (liaison mobilité douce le long de la 4ème voie, liaison via le Pôle muséal) et depuis l'est (sur le site de l'ancienne Poste) ;
- aménager les espaces publics au sud des voies ferrées, en profitant des opportunités données par le projet CFF pour instaurer une zone prioritairement piétonne sur la future place dites « des Saugettes » et dans les rues situées entre la façade sud de la gare et le boulevard de Grancy ;
- optimiser les ressources de stationnement à disposition en fixant des objectifs en fonction des différents usages ;
- favoriser le recours au stationnement en ouvrage plutôt que sur le domaine public ;
- libérer le parvis de la gare du stockage des taxis en étudiant la possibilité d'accueillir les taxis dans les sous-sols de l'ancienne Poste ;
- offrir des zones de taxis de plus petite taille au sud des voies ;
- prévoir un espace de dépose polyvalent pour les cars sur la place de la Gare, en lien avec la demande des Transports publics de la Région Lausannoise (tl) de maintenir un espace pour le métrobus.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Espaces publics :

- établir un schéma directeur des espaces publics du Pôle Gare sous la forme d'un instrument (carte et fiches) de coordination évolutif et dynamique. L'objectif de cet instrument directeur est d'établir une planification de l'aménagement des espaces publics, de façon à gérer les priorités et les budgets nécessaires à leur réalisation.

Communication et participation :

- coordonner la communication entre les CFF, la Ville et tous les acteurs du Pôle Gare.

Sous-sol de la place de la Gare :

- proposer une offre identifiée à Lausanne et assurer une rémunération correcte à la Ville par la mise à disposition de surfaces commerciales.

Avenue Louis-Ruchonnet :

- aménager une émergence répondant aux besoins des flux piétons, coordonnée avec les aménagements de la place et du futur Pôle muséal ;

Façades sud :

- exiger une qualité architecturale de la façade sud de la gare, au regard de ses dimensions, de sorte à garder un rapport équilibré de vis-à-vis et éviter que ce front sud ne domine les constructions existantes de la rue du Simplon ;

Boulevard de Grancy :

- étudier un schéma de mobilité en relation avec l'avenue du Rond-Point et la rue du Simplon et prenant en compte les besoins en aires de déposes-minute et en stationnement.

Pôle muséal :

- garantir la qualité des espaces publics du Pôle muséal et leurs liaisons avec les quartiers avoisinants.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter